

## Le gouvernement va mieux encadrer les rapatriements

**Charles Michel** a analysé le rapport du Commissariat général aux réfugiés et apatrides il y lit que la Belgique n'a pas grand-chose à se reprocher et annonce que l'exécutif va améliorer ce qui peut l'être. L'opposition réclame davantage d'investigations.

**I**l n'existe aucune preuve attestant que les faits sont bel et bien intervenus. De même qu'il n'a pas pu être établi avec certitude que les faits mentionnés n'ont pas eu lieu. » Le rapport établi par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides ne tranche pas. Il ne peut ni affirmer ni infirmer que des Soudanais rapatriés depuis la Belgique ont été torturés une fois arrivés à Khartoum.

Le CGRA a toutefois recueilli certains témoignages dont il questionne la crédibilité, qu'il s'agisse de mensonge concernant les origines ou d'incohérences chronologiques telles qu'elles jettent le doute sur le reste de son témoignage.

Sceptiques, les parlementaires de l'op-

position ont demandé à obtenir la retranscription des échanges entre les agents du CGRA et les Soudanais concernés, via WhatsApp notamment. La majorité ne s'y est pas opposée. *Le Soir* retranscrit la conversation menée avec l'un d'eux. Ce dialogue évoque une détention et des coups « avec un bâton et les mains ».

Le CGRA a estimé que l'Office des étrangers procédait à un examen insuffisant de l'application de l'article 3 lorsque la personne qu'il souhaite expulser n'a pas demandé l'asile. C'est en réponse à cette conclusion que le Premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral « examinera de quelle manière l'article 3 de la Convention européenne des droits

de l'homme peut être mieux appliqué dans l'hypothèse d'un pays tiers qui pose problème en matière de droits de l'homme lorsqu'une personne n'introduit pas de demande d'asile ».

L'opposition a souligné que le rapport indique que des investigations plus profondes doivent être menées, s'interrogeant : « Pourquoi donc le CGRA n'a-t-il pas envoyé une mission sur place, au Soudan ? »

Ayant assisté aux débats, Alexis Deswaef, le président de la Ligue des droits de l'homme, ne se démobilise pas : il réclame une enquête sous l'autorité des Nations unies. ■

## Le gouvernement corrige le tir sur les rapatriements

- Le Commissariat aux réfugiés et aux apatrides estime que les rapatriements vers le Soudan peuvent reprendre.
- Mais à condition de modifier les pratiques de l'Office des étrangers qui s'est montré trop imprudent lors du renvoi des Soudanais.
- Le CGRA reste sceptique quant aux allégations de torture des rapatriés.

### Les Soudanais ont-ils été torturés ?

Des Soudanais rapatriés depuis la Belgique ont-ils ou non été torturés une fois arrivés à Khartoum ? Sans grande surprise, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides n'a pas été en mesure de trancher la question – sensible – à l'origine de la polémique qui secoue le gouvernement depuis le mois de décembre. Mais le CGRA n'a pas caché ses doutes quant à la véracité des allégations de mauvais traitements recueillies par l'Institut Tahrir.

« Il n'existe aucune preuve attestant que les faits sont bel et bien intervenus. De même

qu'il n'a pas pu être établi avec certitude que les faits mentionnés n'ont pas eu lieu, prévient le rapport. Le CGRA a toutefois pu formuler plusieurs observations selon lesquelles il existe de sérieux doutes, du moins dans le cas d'un certain nombre de témoignages. » En l'espèce, le Commissariat général questionne la crédibilité de deux des principaux témoignages. Le premier affirme qu'on l'a forcé à demander un retour « volontaire ». « Cette plainte s'avère ne pas être fondée », explique le rapport qui précise que l'intéressé a profité d'un accompagnement de l'Organisation internationale des migrations, réclamé par ses soins, et semble avoir menti sur ses origines. Le second présente une incohé-

rence chronologique : il affirme avoir été détenu deux jours à son arrivée à l'aéroport de Khartoum alors que l'OIM affirme l'avoir rencontré à 17h le jour de son arrivée (vers minuit). De quoi jeter le doute sur le reste de son témoignage, estime le CGRA.

« Le premier témoin est quelqu'un de confus, ce n'était pas secret, reconnaît Koert Debeuf, le directeur de l'Institut Tahrir. Mais pour le second, on discrédite tout son témoignage parce que le CGRA estime qu'il n'a pas été cohérent sur le temps – d'ailleurs il m'avait parlé d'un interrogatoire de 3 heures, pas d'un ou deux jours, ce qui est cohérent avec ce que dit l'OIM – et omet complètement de dire

qu'il leur a réaffirmé avoir été torturé et battu. Je ne comprends pas qu'il n'en parle pas. » De fait, le rapport explique à plusieurs reprises ne pas être parvenu à obtenir d'informations supplémentaires ou plus concrètes. Sans préciser les éléments réaffirmés.

Sceptiques, les parlementaires de l'opposition ont demandé à obtenir la retranscription des échanges que les agents du CGRA ont eus avec les Soudanais concernés, via WhatsApp notamment – ce à quoi la majorité ne s'est pas opposée. *Le Soir* retranscrit ici la conversation menée avec M., le « deuxième témoin », le 26 janvier 2018, et obtenue à bonne source.

LORRAINE KIHL

## L'Office des étrangers a-t-il pris des risques ?

Le CGRA ne le formule jamais explicitement, mais le constat est très clair : l'Office des étrangers n'a pas correctement vérifié que les personnes renvoyées n'étaient pas exposées à des traitements inhumains et dégradants (l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme) avant de les renvoyer dans leur pays. Un constat grave, conforme à l'arrêt récent de la Cour de cassation sur le sujet, et qui contredit les déclarations du directeur de l'Office des étrangers, qui avait affirmé que des vérifications avaient été faites.

Dans les cas précis des neuf Soudanais rapatriés de force grâce à la mission d'identification, il apparaît que tous ont fait état de craintes en cas de retour. Concrètement, le CGRA explique que l'Office des étrangers – dont il salue la pleine coopération – se contente d'un examen strictement formel de l'article 3 : on demande à l'étranger s'il craint pour sa sécurité dans le cadre d'un retour. Si sa réponse est jugée crédible, un entretien est organisé afin de l'encourager à demander l'asile. Un refus étant dès lors interprété comme l'indication d'une absence de risque réel. Pas suffisant, estime le CGRA, qui souligne que « l'obliga-

tion des autorités publiques de coopérer exige dans ce cas qu'un examen "quant au fond" plus efficace soit effectué ».

Problème supplémentaire : l'examen superficiel des risques a été mené seulement après que les Soudanais ont été présentés à la mission d'identification, alors qu'il aurait dû être préalable. Le rapport souligne enfin la maigreur des réponses fournies par les Soudanais dans le cadre du questionnaire. Les experts du CGRA, rompus à la vérification des témoignages, n'auraient pas eu suffisamment de matière pour juger de la crédibilité des propos. Que faire dès lors des individus qui seraient réellement en situation de risque et « irrenvoyables » ? Réponse du CGRA : rien. « Si un risque réel est établi, le CGRA est d'avis que la personne ne peut pas être expulsée vers son pays d'origine, mais aussi que dans ce cas, le statut de résident ne devrait pas nécessairement lui être accordé. » Pas question, donc, de créer une nouvelle voie de régularisation qui court-circuiterait l'asile. La personne resterait en situation irrégulière, seulement protégée d'un renvoi vers son pays.

## Les rapatriements vont-ils reprendre ?

Oui, mais pas tout de

suite. Le CGRA ne s'oppose pas à la reprise des rapatriements vers le Soudan, pas plus qu'à la venue d'une délégation soudanaise dans le cadre d'une mission d'identification. Un soulagement pour le gouvernement qui voit sa politique migratoire en quelque sorte validée. Mais une reprise ne pourra se faire que sous conditions : un meilleur encadrement des entretiens d'identification et un réel examen des risques sur le fond. Ce qui nécessitera des ajustements importants.

Si le gouvernement a largement communiqué sur le quasi feu vert donné par le CGRA pour une reprise, le Premier ministre a rassuré l'opposition, vendredi, en confirmant que les rapatriements forcés ne reprendraient pas pour les Soudanais n'ayant pas demandé l'asile tant que le nouveau dispositif ne serait pas en place.

18 Soudanais sont actuellement détenus en centres fermés en vue d'un rapatriement ou d'un renvoi « Dublin » vers un autre pays de l'Union européenne. Parmi eux, cinq n'ont pas demandé l'asile et nécessitent un examen de fond des risques liés à l'article 3.

## Que va changer le

## gouvernement ?

Conformément aux recommandations du CGRA, le gouvernement propose de mieux encadrer les missions d'identification en assurant la présence systématique d'un interprète et d'un collaborateur de l'Office des étrangers lors de l'entretien.

En ce qui concerne l'examen des risques liés à un rapatriement, les plus gros réajustements doivent encore être étudiés : comme Theo Francken l'avait expliqué en commission, les agents de l'Office des étrangers n'ont tout simplement pas l'expertise pour juger de la crédibilité des propos des migrants se signalant en danger. Vendredi, le secrétaire d'Etat nous confirmait qu'une collaboration serait envisagée avec le CGRA, dont c'est le cœur de métier, puisqu'il s'agit de l'instance qui étudie et statue sur les demandes d'asile.

Le gouvernement va un pas plus loin en proposant de mettre sur pied une commission dont le rôle serait d'évaluer les pratiques en matière de retour. Un effort de transparence – l'opacité des politiques et des pratiques de retour est régulièrement dénoncée – bien que ladite commission sera pour l'essentiel composée de représentants d'organismes étatiques (Fedasil, police fédérale, Office des

étrangers, CGRA, Inspection générale de la police) auxquels s'ajouteront un universitaire, l'association des pilotes et un représentant d'un opérateur public du transport aérien. Mandatée pour deux ans, la commission serait chargée de fournir un rapport intermédiaire d'ici un an.

L.K.

← Entretien CGRA  
M., TRADUCTEUR, CGRA

26 janvier 2018

**CGRA**  
Bonsoir M. Comme vous avez lu, j'aimerais savoir comment s'est passé votre retour au Soudan. Vous pouvez me dire quand vous êtes parti de la Belgique et ce qui s'est passé à l'aéroport de Khartoum? 21:24:30

**M.**  
4 enregistrements audio 19:47:12

**TRADUCTEUR**  
J'ai été battu et torturé. Il m'est arrivé des problèmes avec les autorités. Je ne peux rien faire ni bouger ni rien. La sûreté peut m'arrêter à tout moment. Je ne peux pas circuler librement. On m'a interrogé à l'aéroport : « Comment es-tu allé en Libye ? » 21:36:41

**TRADUCTEUR**  
« Pourquoi as-tu quitté le Soudan ? As-tu des relations avec les mouvements ? » Jusqu'à ce que je rencontre celui qui m'a fait sortir et il m'a dit ne va pas voir de médecin légiste ou qq chose comme ça. 21:40:38

**CGRA**  
Pouvez-vous si possible m'expliquer les sévices subis? Je suis désolé d'insister mais qu'ont-ils fait exactement? 21:41:53

**CGRA**  
Et combien de temps vous ont-ils gardé enfermé? 21:43:08

**M.**  
1 enregistrement audio 21:45:36

**TRADUCTEUR**  
J'ai perdu confiance en tout, en l'UE ; je ne crois plus aux droits de l'homme. Il n'y a pas de droits de l'homme. J'ai affronté la mort durant la traversée pour arriver jusque là-bas et là les autorités belges m'emprisonnent. Même que j'avais un téléphone personnel en prison et à l'aéroport de Bruxelles on me l'a pris. Ils n'ont pas voulu me le rendre je l'ai réclamé pour pouvoir joindre ma famille et leur demander de venir me chercher là-bas. C'est pour ça que je ne veux plus rien dire. 21:58:49

**TRADUCTEUR**  
Demande des précisions 22:04:16

**M.**  
يديال او ماصعل يب برض 22:08:03

**TRADUCTEUR**  
Frapé avec un bâton et les mains. 22:08:52

**CGRA**  
Frapé où et combien de temps? Vous aviez des blessures? 22:09:59

**M.**  
حورح يب تابصرا 22:13:21

**TRADUCTEUR**  
J'ai été blessé. 22:14:19

**M.**  
يدات بوجا رقب ام 22:14:30

**TRADUCTEUR**  
Je ne peux plus vous répondre. 22:14:56

**CGRA**  
OK, merci M. pour avoir parlé avec nous. 22:18:31

La conversation a été anonymisée - par respect des intervenants, signalés par leur fonction-, simplifiée et corrigée pour faciliter la compréhension.

## Charles Michel engrange ?

La suédoise ne part pas en flocons. Le chef de gouvernement et ses ministres n'étaient pas radieux vendredi, c'eût été déplacé, mais enfin, ils cachait mal (ou bien) leur satisfaction. Rue de la Loi, Charles Michel parle « lumière », « sérénité », « travail accompli », « cohésion », « leçons à tirer »... C'est coton. Ereinté depuis plusieurs semaines, il a beau jeu de dénoncer les « caricatures » – en coulisses dans la majorité, ça devient « les attaques infamantes et odieuses ». Rue de la Loi toujours, Theo Francken livre des interviews au kilo : « Oui, je suis soulagé. » Nos suédois ne s'arrêtent pas en si bon chemin : Charles Michel et Jan Jambon se produiront l'après-midi en commission à la Chambre, aux côtés de Dirk Van den Bulck, patron du CGRA, qui synthétisera son rapport devant les députés. En résumé : l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme n'a pas été appliqué de façon optimale, mais les témoignages faisant état de mauvais traitements sont douteux, les faits allégués ne sont pas établis. Circulez. A son arrivée à la Chambre à 15h30, Charles Michel n'évite pas

les caméras, il salue Ahmed Laaouej, chef de groupe socialiste, il sourit. Le Premier n'a pas de masque. Détendu, il ajuste : le gouvernement n'a pas grand-chose à se reprocher et tire les leçons de tout cela, il réforme (lire ci-contre). Richard Miller (MR) ponctue : « C'est tout à votre honneur de travailler à des règles qui soient justes. » Le ciel est bleu dans la salle. En face, l'opposition ne laisse pas tout passer. Ahmed Laaouej (PS) soutient que « le gouvernement fait dire à ce rapport ce qu'il ne dit pas », que c'est « une communication tapageuse », alors que « le dossier reste en chantier ». Benoît Hellings (Ecolo) insiste : « La Belgique ne vérifie pas l'application de l'article 3, voilà ce que dit le rapport ! » Francis Delpérée (CDH) s'interroge : « Mais pourquoi donc le CGRA n'a-t-il pas envoyé une mission au Soudan ? » Olivier Maingain (Défi) : « De toute façon, c'est un principe absolu : on ne collabore pas avec la police d'une dictature ! » Alexis Deswaef, président de la Ligue des droits de l'homme, assiste aux débats, il réclame une enquête des Nations unies. Ce n'est pas fini ? Pas pour le gouvernement en tout cas. Qui engrange.

DAVID COPPI